



Plan de Déplacements de Colombes (PDC) Participation des Conseils de Quartiers à la phase Diagnostic

LEXIQUE

Abaissé de trottoir (ou Abaissement de trottoir, ou Bateau)

Zone du trottoir ramenée au niveau (ou presque) de la chaussée pour faciliter la traversée des piétons ou pour permettre l'accès des véhicules à une propriété riveraine.

Accessibilité (géographique ou spatiale)

Capacité d'accès aux fonctions urbaines (demande de mobilité).

Dotation des villes en équipements de transports qu'ils soient routiers pour l'automobile ou des infrastructures de transports collectifs (offre de mobilité).

Accessibilité Personne à Mobilité Réduite (PMR)

Signifie que le mode de transport ou l'aménagement est accessible aux personnes à mobilité réduite (voir : **PMR**).

Aire piétonne

Emprise affectée, de manière temporaire ou permanente, à la circulation des piétons. Le piéton est prioritaire sur tous les autres usagers autorisés à y accéder. Dans cette zone, seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler à l'allure du pas (riverains, livraisons, services...). La circulation des cyclistes est autorisée de fait dans les aires piétonnes, sauf disposition contraire, à la condition de circuler à l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.

Amplitude

Durée s'écoulant entre le début du service et la fin du service d'une même ligne de transport collectif.

Arrêt (ou Point d'arrêt)

Lieu où s'effectuent les échanges de voyageurs (montée et/ou descente).

Autobus

Un autobus (ou bus) est un véhicule automobile pour le transport en commun de voyageurs.

Le terme autobus fait référence à un usage urbain ou périurbain dans lequel la vitesse des véhicules est relativement faible et les arrêts fréquents. On y autorise donc la station debout, et ces véhicules comportent plusieurs portes pour la montée et la descente des voyageurs. Les autobus sont très souvent à boîte de vitesses automatique. Les autobus les plus récents sont surbaissés pour faciliter la montée et la descente des PMR ; ils peuvent s'incliner vers le trottoir (Agenouillement) et certains sont même munis d'une rampe rétractable allant jusqu'au sol (voir : **Palette UFR**). Pour les lignes urbaines à faible trafic ou circulant dans des rues étroites (centre-ville historique...), on utilise généralement des minibus. Il s'agit d'autobus à gabarit réduit. Leur largeur est inférieure à 2,55 m et leur longueur est comprise entre 8 et 11 mètres. Pour les lignes urbaines à fort trafic, on utilise parfois des autobus articulés de 18 m, qui apportent un gain de capacité notable (jusqu'à 160 passagers).

L'autobus "standard" a une capacité de 70 à 80 places pour une longueur de 12m environ.

Autopartage (Car Sharing)

Utilisation concertée d'un véhicule en temps partagé entre plusieurs personnes. Ce mode de transport offre une alternative à l'acquisition et à l'utilisation strictement privative d'un véhicule qui contribue à un usage rationnel de la voiture et facilite le développement de pratiques multimodales.

Avancée de trottoir (ou Oreille)

Au droit d'un passage piéton, élargissement de trottoir qui augmente la visibilité du piéton s'approchant de la chaussée pour traverser (il voit et il est vu).



Bande cyclable

Sur une chaussée à plusieurs voies de circulation, celle réservée aux cyclistes et délimitée par une bande blanche discontinue.

Bande podotactile (ou Bande d'Eveil de Vigilance)

Bande ou tout autre dispositif comportant des protubérances ou des reliefs réguliers perceptibles par les pieds, destinés à signaler des obstacles ou à matérialiser des itinéraires ou des emplacements, en particulier pour les personnes malvoyantes.

Bicyclette (ou Cycle, ou Vélo)

Véhicule ayant au moins deux roues et propulsé exclusivement par l'énergie musculaire des personnes se trouvant sur le véhicule, notamment à l'aide de pédales ou de manivelles.

L'ordre de grandeur habituel des vitesses de déplacement à bicyclette est de 16 à 32 Km/h.

Par rapport à la marche à pied, le vélo est trois fois plus efficace à effort égal et entre trois et quatre fois plus rapide.

Bus pédestre ou cycliste (ou Pédibus, ou Cyclobus)

Ramassage scolaire qui se fait à pied ou à vélo. La caravane d'enfants (autobus) est menée par des adultes (conducteurs ou conductrices) qui la prennent en charge à tour de rôle. Il accueille des enfants (passagers) en différents endroits de l'itinéraire (arrêts) selon un horaire fixe.

Charge

Nombre de voyageurs en voiture (bus, wagon...).

Chaussée

Partie de la route normalement utilisée pour la circulation des véhicules.

Chicane

Déviation de trajectoire dissuadant efficacement l'automobiliste de rouler à plus de 30 km/h. Elle peut être réalisée, sur une voie très linéaire, en mettant par exemple le stationnement alternativement d'un côté et de l'autre.

Conflits d'usage

Dysfonctionnements les plus marquants d'un espace public identifiant les usages empêchés, contraints, interdits ou dégradés.

Congestion (de la voirie)

Ralentissements et embouteillages.

Couloir de bus

Voie de circulation réservée aux véhicules de transports en commun qui peut être ouverte aux cycles.

Covoiturage (Car Pooling)

Utilisation concertée par plusieurs personnes d'un véhicule personnel, conduit par un seul et même conducteur (non professionnel). Le conducteur partage son véhicule pour tout ou partie de son trajet. Le covoiturage permet de diminuer le nombre de voitures en circulation en augmentant le taux d'occupation des voitures.

Déplacement

Unité de mesure de la mobilité quotidienne. Le déplacement se caractérise par une origine et une destination, un motif (école, achats, travail...) et un mode de transport.

Double sens cyclable (ou Contresens cyclable)

Voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles.

Fréquence (ou Intervalle)

Nombre de départs ou de passages à un arrêt ou sur un tronçon de ligne de transport collectif par unité de temps.



Intermodalité

Utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. Elle vise à réduire l'usage de la voiture particulière et les nuisances qu'elle génère au profit d'un usage combiné de différents modes moins polluants : train + marche, covoiturage + bus...

Itinéraire cyclable jalonné

Itinéraire conseillé pour les cycles dans des rues peu fréquentées par la circulation automobile.

Jalonnement

Mise en place de panneaux (directionnels ou non) régulièrement espacés dans le but de signaler un itinéraire précis.

Mobilier urbain

Notion englobant tous les objets qui sont installés dans l'espace public d'une ville pour répondre aux besoins des usagers. Les potelets et les barrières permettent notamment de protéger les trottoirs contre le stationnement illicite et de guider le cheminement des piétons.

Mobilité

Au sens strict, capacité des personnes à se déplacer – et des biens à être transportés – d'un endroit à un autre. La mobilité individuelle ou quotidienne désigne le nombre de déplacements réalisés par jour et par personne.

Modes alternatifs

Modes de transport qui constituent une alternative à l'utilisation de modes de transport motorisés individuels (auto en solo et deux-roues motorisés). Exemples de modes alternatifs : modes doux (marche, vélo, rollers...), transports collectifs (train, bus, tramway...), taxis, covoiturage, autopartage, bus pédestres ou cyclistes...

Modes doux (ou Circulations douces)

Modes de transport non motorisés et non polluants (marche, vélo, rollers, skate, poussette, fauteuil roulant...). Outre leurs bénéfices pour notre santé, ces modes dépourvus de motorisation ne consomment aucune énergie fossile et ne dégagent aucun polluant atmosphérique et aucun gaz à effet de serre.

Multimodal

Qui concerne, plusieurs modes de transports différents (tram, train, bus, autocar...). Exemple : trajet multimodal, gare multimodale...

Occupation du stationnement

Niveau d'occupation de la voirie par les véhicules en stationnement.

Palette Usager en Fauteuil Roulant (UFR)

Située au niveau de la porte centrale d'un bus, palette sortant lorsqu'elle est actionnée par le conducteur et permettant aux poussettes et fauteuils roulants de rentrer ou de sortir du bus.

Parcs à vélos

Emplacements avec dispositifs d'accrochage (arceaux...), abrités et éclairés, réservés au stationnement des vélos sur l'espace public ou privé. Dans certains cas, les parcs peuvent être gardés ou surveillés, pour limiter les risques de vol lors de stationnements prolongés. Le stationnement est alors le plus souvent payant.

Des services peuvent être associés au gardiennage : petites réparations, entretien courant... (voir : [Pôle-vélos](#)).

Parkings relais ou P+R

Parcs de stationnement situés à proximité immédiate de stations de transports collectifs pour encourager et faciliter l'intermodalité voiture + transports collectifs.



Passage piétons (ou Traversée piétonne)

Passages, le plus souvent dans le prolongement de rues aux carrefours, guidant les piétons vers les lieux considérés comme les plus adaptés pour traverser.

Piste cyclable

Chaussée exclusivement réservée aux cyclistes. Elle est physiquement séparée de la circulation motorisée (au moyen d'un séparateur infranchissable par les véhicules à moteur). Cette piste peut être « au niveau de la chaussée », « au niveau du trottoir », unidirectionnelle ou bidirectionnelle.

PL

Véhicules Poids Lourd (Poids Total en Charge PTAC > 3,5 t).

PMR : Personne à Mobilité Réduite

Toute personne dont la mobilité est réduite, par suite d'une incapacité physique (sensorielle ou motrice), d'une déficience intellectuelle, de l'âge ou de toute autre cause génératrice d'un handicap dans l'usage du transport (matériel encombrant, personne avec poussette...) et dont la situation requiert une attention particulière et une adaptation des services offerts d'ordinaire à l'ensemble des usagers.

Pointe (par opposition au Creux)

Période(s) de la journée où la demande de transport est maximale.

Pôle d'échanges (ou Pôle intermodal)

Gare ou grand pôle regroupant plusieurs modes de transports et constituant ainsi un lieu privilégié de correspondances des voyageurs.

Pôle-vélos

Lieu offrant divers services aux cyclistes : location de vélos, gardiennage, entretien, informations sur les itinéraires, ventes d'accessoires pratiques. Ils sont situés généralement à proximité de stations de transports publics afin de favoriser l'intermodalité vélo + transports collectifs.

Rabattement

Déplacement assurant la liaison vers une gare ou un arrêt du réseau de transport collectif.

Ralentisseur (type Dos d'âne ou Trapézoïdal)

Plateau court (2,5 à 4 mètres) utilisable à chaque fois qu'on veut limiter la vitesse à 30 km/h. Il est recommandé de les utiliser sur des voies de desserte sans ligne de bus.

Ralentisseur (type Coussin)

Surélévation partielle implantée sur la chaussée, laissant le passage libre et plan de chaque côté pour le passage des cyclistes ou des véhicules de transport en commun, mais ralentissant de manière sélective les seuls véhicules automobiles légers.

Ralentisseur (type Plateaux)

D'une longueur de 10 à 30 mètres, ils permettent d'obtenir un ralentissement ponctuel à 30 km/h. Lorsque les trottoirs comportent des bordures, le plateau permet une traversée facile (à niveau) d'un trottoir à l'autre.

Refuge central (ou Ilot refuge)

Espace sur la chaussée, interdit à la circulation automobile, marqué par des séparateurs avec bordures ou par des bandes de peinture blanche. Le refuge au milieu d'un passage piéton permet au piéton de traverser en deux temps, empêche de doubler et réduit globalement les vitesses.

Revêtement

Couche superficielle d'un ouvrage (chaussée ou trottoir).

Rotation du stationnement

Phénomène de remplacement d'un véhicule en stationnement par un autre.



Rue

La rue comporte le plus souvent une chaussée centrale dédiée à la circulation longitudinale (véhicules, vélos) ainsi que des trottoirs ou espaces latéraux, matérialisés le plus souvent par des bordures. Des potelets, par exemple, peuvent être placés pour protéger ces espaces contre le stationnement sauvage. Les plus petites rues sont appelées voies résidentielles et voies de desserte parce qu'elles assurent la desserte du quartier. Les plus grandes sont des voies de liaison intercommunale assurant essentiellement le trafic de transit.

Sas cycliste

Aménagement cyclable pour les carrefours à feux permettant aux cyclistes de profiter du feu rouge pour se positionner devant les autres véhicules.

Site propre

Voie réservée exclusivement à un type de transport (piste cyclable, voie de bus, tramway). Dans certains cas les voies de bus sont ouvertes à la circulation d'autres usagers (taxis, vélos, 2 roues motorisés).

TC : Transport collectif (ou Transport en commun)

Mode permettant de transporter plusieurs personnes à l'aide d'un véhicule conduit par un chauffeur professionnel. L'accès au service est en général soumis à l'achat d'un titre de transport ou d'un abonnement. Exemples de transports collectifs : bus, tramway, train, navette urbaine...

Trafic

Circulation routière.

Tramway (ou Tram)

Forme de transport en commun urbain circulant sur des voies ferrées équipées de rails plats (alors que ceux des trains sont légèrement inclinés vers l'intérieur de la voie), implantée en site propre ou encastrée à l'aide de rails à gorge dans la voirie routière. Aujourd'hui, il est généralement à traction électrique.

Trottoir

Emprise exclusivement réservée aux piétons. Seuls les enfants de moins de 8 ans peuvent y circuler à vélo à la vitesse du pas et à condition de ne pas causer de gêne aux piétons.

Voie de circulation

Subdivision de la chaussée ayant une largeur suffisante pour permettre la circulation d'un véhicule (cette file pouvant être constituée de cycles ou d'automobiles).

Voie verte

Route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés (piétons, cycles, trottinettes, fauteuils roulants, rollers, cavaliers...).

VP

Voiture Particulière.

Zone 30

Section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf disposition contraire. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation particulière et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Dans ces zones, c'est le partage de la rue entre les différentes catégories d'usagers qui prime.

Zone de rencontre

Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf disposition contraire. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.